

REGLEMENT DU JEU CONCOURS Gc

Article 1 : Organisation

La société IBB PARIS, dont le siège social est situé au 6 Boulevard de la Libération à Saint Denis (93) organise du 30 avril au 31 mai 2014 (inclus) un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé: JEU CONCOURS Gc. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 : Participation

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne majeure demeurant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel des établissements organisateurs.

Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu se présente sous la forme d'un jeu concours relié à la page Facebook Gc Montres Suisses. Afin de participer, l'internaute devra faire partie de la communication de fans et laisser ses coordonnées afin d'être joignable en cas de victoire. Le gagnant sera désigné par un tirage au sort réalisé par la société organisatrice le vendredi 6 Juin 2014.

Article 4 : Attribution des lots

Les cadeaux seront les suivants :

- Une montre Mini chic : boîtier et bracelet acier bicolore PVD or rose brillant, cadran nacre, verre saphir, étanche 10 ATM, valeur unitaire maximale 389€ TTC
- Une montre Diver chic : boîtier et bracelet acier PVD or rose, cadran nacre, multifonctions, étanche 10 ATM, valeur unitaire maximale 449€ TTC

Une seule montre par participant pourra être gagnée. Il y aura donc deux gagnants. Les gagnants recevront à leur adresse le lot emporté après communication de cette dernière. Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure) ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la dotation d'une valeur équivalente dans le cas où les stocks disponibles seraient épuisés.

Article 5 : Acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé en la SELARL AY Eric ALBOU et Carolle YANA, Huissiers de justice associés, demeurant au 32 rue de Malte – 75011 Paris. Le règlement du jeu qui est soumis au droit français est accessible dans le magasin.

Article 6 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant déposé en la SELARL AY Eric ALBOU & Carolle YANA Huissiers de Justice associés - 32 rue de Malte 75011 PARIS.

Article 7 : Litige

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux organisateurs du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la

date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de quinze jours après la clôture du jeu.

Article 8 – Informatique et Libertés

Les informations recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour la participation au jeu-concours Gc.

Elles peuvent être utilisées pour des actions commerciales. En application de l'article 40 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 4 août 2006, les participants disposeront d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant en s'adressant à La société IBB PARIS, 6 Boulevard de la Libération à Saint Denis (93). A défaut d'opposition, le client accepte que ses données soient utilisées par la société organisatrice afin de mieux le servir et l'informer de ses différentes offres, notamment par envoi de courrier postal ou électronique.